



Nom commercial: Magnesii glycerophosphas pulv

Numéro de la matière: 065248

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 26.03.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Magnesii glycerophosphas pulv

N° d'article 06524800

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 927-20-8

EINECS-Nr. 213-149-3

INCI Magnesium Glycerophosphate

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Tenir chaud et calme. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eventuellement apport d'oxygène. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.



Nom commercial: Magnesii glycerophosphas pulv

Numéro de la matière: 065248

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 26.03.12

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Tenir chaud et calme. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Des oxydes de phosphore; Oxydes métalliques

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

écarter personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Porter équipement de protection. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne pas inhaler les poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Nom commercial: Magnesii glycerophosphas pulv

Numéro de la matière: 065248

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 26.03.12

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition**

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
--------------------	-------------------------

La durée de pénétration	< 1 h
-------------------------	-------

Matériau approprié	PVC
--------------------	-----

La durée de pénétration	< 1 h
-------------------------	-------

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Combinaison de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	solide
Etat	poudre cristalline
Couleur	blanc
Odeur	inodore
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable

9.2. Autres informations**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**



Nom commercial: Magnesii glycerophosphas pulv

Numéro de la matière: 065248

Version: 1 / CH

Date de révision: 26.03.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 26.03.12

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.